

nes, connues sous la désignation de *Château du Roi*, existait au dixième siècle, comme nous l'apprend un acte de 991 par lequel Humbert, évêque de Grenoble, le céda par moitié à l'abbaye de Cluny, ainsi que le bourg et l'église. Sa situation, au sommet d'un rocher qui domine la vallée, en fit un séjour agréable pour les dauphins qui venaient s'y reposer des fatigues de la chasse et une belle résidence pour les princes ou pour les seigneurs qui en furent successivement les maîtres. Les dauphins des deux premières races habitèrent longtemps les châteaux de la Mure et de Vizille; Guigues V mourut dans ce dernier, en 1162, à l'âge de 28 ans et Jean II y séjournait, quand il reçut les habitants qui le supplièrent de ne pas aliéner les terres situées au-delà de la Romanche, du côté de la Matésine, et quand il leur promit, en considération de leur zèle, de conserver la terre dans son entier, déclarant nuls les traités qui en disposeraient autrement. Humbert 1<sup>er</sup>, pressé par la dauphine Béatrix de régler les droits qui lui appartenaient en qualité de veuve du dauphin Guigues, lui assigna par un traité en 1284, un revenu de 5000 livres sur les terres de la Mure, Vizille et Oisans, ne s'y réservant que le droit de lever des milices pour les faire servir en campagne ou pour les mettre en garnison dans ses places. Lors de la première cession de ses états au roi de France, Humbert II, dernier dauphin de Viennois, eut soin de garder dans le Graisivaudan les terres de Montfleury, de Montbonnot, de Montfort, de Vizille, de la Mure, de Corps et de Beaumont pour en disposer en faveur de qui il voudrait.

A l'époque des guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle, la possession de Vizille fut recherchée avec avidité par les catholiques et par les protestants; tour à tour prise et reprise par les deux partis, cette ville, comme beaucoup d'autres, eut à souffrir pendant les longues années où le Dauphiné